

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

CHAPITRE 21

MINISTERE DU COMMERCE

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	6
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	8
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020	9
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	10
2.1.	PROGRAMME 286: APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	12
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	13
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	13
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	14
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	15
2.2.	PROGRAMME 287: RÉGULATION DU COMMERCE INTÉRIEUR	23
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	24
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	25
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	26
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	28
2.3.	PROGRAMME 288: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR COMMERCE	36
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	37
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	37
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	38
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	40
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	51

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	52
3.2.	LEÇONS APPRISES	52
3.3.	PERSPECTIVES	53

NOTE EXPLICATIVE

.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

Les objectifs du Gouvernement en matière de développement du commerce consistent, au plan du commerce interne, à assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur, dans des conditions de concurrence saine et, au plan du commerce international, à développer, promouvoir et contribuer à diversifier avec l'extérieur, les échanges de biens et services à forte valeur ajoutée.

De manière plus explicite, il s'agira pour le Ministère du Commerce:

- d'améliorer la performance des entreprises à l'exportation ;
- de densifier l'offre infrastructurelle du commerce transfrontalier ;
- d'accroître la visibilité et la présence des produits camerounais sur les marchés étrangers ;
- de dynamiser davantage la coopération commerciale bilatérale et multilatérale ;
- de développer l'intelligence commerciale.
- d'intensifier l'assainissement du marché ;
- d'améliorer le dispositif de prévention et de gestion des pénuries des produits de grande consommation ;
- de multiplier et diversifier les initiatives de promotion de la consommation des produits locaux ;
- de garantir l'exactitude et la fiabilité de la mesure dans les transactions commerciales ;
- de capaciter les acteurs dans le domaine de la métrologie et des normes ;
- d'encadrer le juste prix.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Conformément au Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère du Commerce est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine du commerce.

A ce titre, il est chargé :

- de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des stratégies de promotion des produits camerounais ;
- de l'élaboration de la réglementation en matière de prix et du suivi de son application en liaison avec les Administrations concernées ;
- de la régulation des approvisionnements des produits de grande consommation en relation avec les Administrations concernées ;
- de la recherche de nouveaux marchés pour les produits camerounais ;
- de la promotion et de la défense d'un label de qualité pour les produits destinés au marché local et à l'exportation ;
- de la promotion et du contrôle de la saine concurrence ;
- de la négociation et du suivi de la mise en œuvre des accords commerciaux en liaison avec le

Ministère des Relations Extérieures ;

- de la promotion de la compétitivité des produits camerounais sur les marchés étrangers ;
- de l'application des sanctions administratives en cas de fraude ou de non-respect des normes fixées sans préjudice des attributions dévolues aux autres Départements ministériels concernés ;
- de l'organisation et de la supervision des foires commerciales;
- du suivi du commerce international des matières premières et des produits dérivés en liaison avec les Départements ministériels et les Organismes concernés ;
- du suivi de l'application des normes en matière d'importation, en liaison avec les Administrations concernées ;
- du suivi de l'inflation en relation avec les Administrations concernées ;
- du suivi des circuits de conservation et de distribution des produits de grande consommation;
- du suivi de l'élaboration et de l'application des normes des instruments de mesure et de contrôle de qualité en liaison avec les Administrations concernées ;
- du suivi des relations avec les Organisations internationales œuvrant dans le domaine du commerce international en liaison avec les Administrations concernées ;
- du suivi de l'élaboration ou de l'homologation des normes de présentation, de conservation et de distribution des produits de grande consommation et du respect de ces normes par les opérateurs économiques en relation avec les Administrations concernées ;
- du suivi des négociations commerciales avec l'Union Européenne en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures.

Il assure la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Il exerce la tutelle technique sur :

- la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP) dont les principales missions sont : (i) de constituer des stocks de sécurité, (ii) de procéder à la mise en place des magasins-témoins de vente de produits de grande consommation et à la collecte sur le territoire nationale, des denrées soit directement, soit par l'intermédiaire de prestataires, (iii) d'assurer le financement des opérations relatives à l'achat, aux importations et au stockage des produits concernés, (iv) d'animer les marchés périodiques et les marchés forains.
- la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH) qui a pour mission principale, de réguler les prix des hydrocarbures sur l'ensemble du territoire national au travers de la prise en charge partielle ou totale des augmentations des prix desdits produits dans la mesure de ses disponibilités financières ;
- l'Office National du Cacao et du Café (ONCC) qui encadre et supervise les filières Cacao et Café en mettant l'accent sur la qualité du produit à toutes les étapes : de la plantation au produit fini.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Le développement des échanges commerciaux a été influencé aux plans intérieur et extérieur, par la persistance ou la survenance de phénomènes structurels et conjoncturels

Sur le plan structurel, il y a lieu de relever que :

- la porosité des frontières a favorisé, par le phénomène de la contrebande, la forte présence des produits contrefaisants et impropres à la consommation sur le marché domestique, toutes choses qui ont entraîné une augmentation des interventions des unités en charge des contrôles et de la répression des fraudes ;
- l'insuffisance de l'offre des produits locaux a nécessité la tenue de concertations quasi permanentes avec les acteurs de la chaîne de distribution et une mobilisation accrue des structures d'alerte et des brigades de répression des fraudes ;
- le faible taux de bancarisation, l'utilisation encore peu répandue des nouveaux modes de paiement dans les transactions, le problème d'adressage des villes au Cameroun n'ont pas permis de porter au niveau souhaité, le développement des échanges commerciaux par voie électronique ;
- l'insuffisance de la logistique nécessaire à la constitution des stocks régulateurs n'a pas permis à la MIRAP de disposer des réserves lui permettant le cas échéant, de pallier rapidement aux défaillances de la distribution des produits de grande consommation.

Sur le plan conjoncturel, il importe de souligner que :

- la persistance de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest où se trouvent d'importantes zones de production agricole et la plus grande entreprise agro-industrielle nationale, a davantage accentué le déficit de la production domestique et induit un accroissement des importations frauduleuses ;
- le ralentissement de l'évolution de la production industrielle mondiale, le regain du protectionnisme avec pour point culminant la guerre commerciale sino-américaine qui a impacté le volume des échanges sur le marché mondial et réduit les cours des matières premières qui constituent nos principaux produits d'exportation. Cette situation a aggravé le déficit de la balance commerciale ;
- la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus qui a perturbé les chaînes d'approvisionnement et de distribution des produits de grande consommation par le biais (i) des mesures de confinement qui ont impacté la demande, l'offre et le transport et (ii) les mesures d'obstacles au commerce mises en œuvre par des pays ont réduit les exportations des produits de première nécessité avec pour corollaire le risque de dégradation de la sécurité alimentaire et sanitaire ;
- la chute de l'indice des cours des matières premières, qui constituent nos principaux produits à l'exportation, de 19% en 2020 selon Cyclope, sous l'impulsion (i) de la crise sanitaire liée au coronavirus, (ii) de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine et (iii) des tensions au Moyen-Orient ;
- le report du lancement officiel de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf),

prévu en juillet 2020 en raison de la pandémie de la covid-19. Cet accord vise à créer un marché unique continental pour les biens et les services avec la libre circulation des biens, des personnes et des investissements, similaire à celui de l'Union européenne. Selon la CEA, il a le potentiel d'accroître le commerce intra-africain de 53 % ;

- le report de l'extension du démantèlement tarifaire, prévu par l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, aux produits du 3^{ème} groupe ;
- l'entame des négociations commerciales avec le Royaume-Uni en vue de la signature d'un accord commercial ;
- l'ouverture en décembre 2020 des postes frontières avec le Nigeria. Ce pays voisin avait fermé ses frontières en août 2019, officiellement pour stopper la contrebande et encourager la production locale ;
- le lancement, dans la Région de l'Extrême-Nord, de la phase d'essai du système d'information des marchés, baptisé CAMIS, qui permet de doter les institutions locales de notre pays d'instruments de prévention et de gestion efficace des chocs économiques, notamment les pénuries saisonnières en produits de grande consommation.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020

RAS

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 286

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

Responsable du programme

MOTOMBY JOSEPH NDUMBE

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme n° 286 intitulé « **Appui au développement des exportations** », a pour objectif de Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des produits locaux et conquérir de nouveaux marchés. Ce programme s'articule autour des quatre (04) actions ci-après:

- encadrement des entreprises à l'exportation ;
- développement des infrastructures du commerce transfrontalier ;
- promotion des produits camerounais à l'étranger ;
- Développement de l'intelligence commerciale.

Placé sous la responsabilité de **Monsieur MOTOMBY Joseph NDUMBE**, Directeur du Commerce Extérieur, ce Programme s'appuie pour sa mise en œuvre, sur un certain nombre de partenaires, entre autres (i) les producteurs agricoles, artisanaux et industriels qui assurent une part essentielle des exportations, (ii) d'autres administrations publiques, notamment le MINFI, le MINT, et la DGSN.

OBJECTIF	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des produits locaux, conquérir de nouveaux marchés et attirer les investissements étrangers	
Indicateur	Intitulé:	Evolution des exportations des produits des filières encadrées
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	0.0
	Année de référence:	2019
	Valeur Cible	20.0
	Année cible:	2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 07: ENCADREMENT DES ENTREPRISES A L'EXPORTATION Action 08: DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER Action 09: PROMOTION DES PRODUITS CAMEROUNAIS A L'ETRANGER Action 10: DEVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE COMMERCIALE	
DOTATIONS INITIALES	AE 371 477 631	CP 371 477 631
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MOTOMBY JOSEPH NDUMBE,	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement des Exportations a été influencée par :

- l'indice des cours des matières premières, qui constituent nos principaux produits à l'exportation, a chuté de 19% en 2019 selon Cyclope, sous l'impulsion (i) de la crise sanitaire liée au coronavirus, (ii) de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine et (ii) des tensions au Moyen-Orient ;
- le report du lancement officiel de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf), prévu en juillet 2020 en raison de la pandémie de la covid-19. Cet accord vise à créer un marché unique continental pour les biens et les services avec la libre circulation des biens, des personnes et des investissements, similaire à celui de l'Union européenne. Selon la CEA, il

a le potentiel d'accroître le commerce intra-africain de 53 % ;

- le report de l'extension du démantèlement tarifaire, prévu par l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, aux produits du 3^{ème} groupe ;
- l'entame des négociations commerciales avec le Royaume-Uni en vue de la signature d'un accord commercial ;
- l'ouverture en décembre 2020 des postes frontières avec le Nigeria. Ce pays voisin avait fermé ses frontières en août 2019, officiellement pour stopper la contrebande et encourager la production locale ;
- la persistance de la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest où se trouvent d'importantes zones de production agricole et la plus grande entreprise agro-industrielle nationale ;
- l'économie mondiale a connu en 2020 une récession avec un taux de croissance économique de -3,3%;
- la faible structuration des filières locales ;
- l'insuffisance de l'offre des produits locaux en quantité et en qualité ;

le faible niveau du financement du secteur privé et l'utilisation encore peu répandue des nouveaux moyens de paiement dans les transactions commerciales

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	I : 5,33%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	I1 : 26,65%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 239 239 050	CP 239 239 050
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 132 238 972	Ecart CP 132 238 972
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 235 364 422	CP 235 364 422
TAUX DE CONSOMMATION	98,38 %	98,38 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Le taux de réalisation de la cible se justifie par la perturbation des chaînes de distribution des produits au niveau du commerce international, due à la survenue de la crise sanitaire mondiale relative à la pandémie du coronavirus. Egalement, ladite crise a, entre autres, provoqué le report de la Foire Universelle Expo Dubaï 2020. En outre, il convient de relever que bien que des activités aient été menées en faveur de l'amélioration de l'inscription aux fichiers des importateurs et des exportateurs, l'étude consacrée à la cartographie des besoins des infrastructures marchandes transfrontalières n'a pas encore été réalisée ; ce qui n'a pas facilité l'atteinte du résultat escompté.	
PERSPECTIVES 2021	En perspective, l'amélioration des performances futures du programme passe nécessairement par un accroissement des ressources qui y sont dédiées.	

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Action 07 ENCADREMENT DES ENTREPRISES A L'EXPORTATION

OBJECTIF	Améliorer la performance des entreprises à l'exportation								
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure								
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:								
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
Indicateur	Intitulé:		Proportion des entreprises ayant bénéficié de l'encadrement du MINCOMMERCE				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 80%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		0.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		24.2						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		4%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	30 000 000	30 000 000	5 000 000	5 000 000	4 975 000	4 975 000	99,5 %	99,5 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus ; - l'indice des cours des matières premières, qui constituent nos principaux produits à l'exportation, a chuté de 19% en 2019 selon Cyclope, sous l'impulsion (i) de la crise sanitaire liée au coronavirus, (ii) de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine et (ii) des tensions au Moyen-Orient ; - le report du lancement officiel de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf), prévu en juillet 2020 en raison de la pandémie de la covid-19. Cet accord vise à créer un marché unique continental pour les biens et les services avec la libre circulation des biens, des personnes et des investissements, similaire à celui de l'Union européenne. Selon la CEA, il a le potentiel d'accroître le commerce intra-africain de 53 % ; - le report de l'extension du démantèlement tarifaire, prévu par l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, aux produits du 3^{ème} groupe ; - l'entame des négociations commerciales avec le Royaume-Uni en vue de la signature d'un accord commercial ; - l'ouverture en décembre 2020 des postes frontières avec le Nigeria. Ce pays voisin avait fermé ses frontières en août 2019, officiellement pour stopper la contrebande et encourager la production locale ; - la persistance de la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest où se trouvent d'importantes zones de production agricole et la plus grande entreprise agro-industrielle nationale ; - l'économie mondiale a connu en 2020 une récession avec un taux de croissance économique de - 3,3%; - la faible structuration des filières locales ; - l'insuffisance de l'offre des produits locaux en quantité et en qualité ; le faible niveau du financement du secteur privé et l'utilisation encore peu répandue des nouveaux moyens de paiement dans les transactions commerciales.								

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	La dotation allouée à la réalisation de cette action est consacrée uniquement à l'accompagnement des opérateurs à l'obtention des agréments CEMAC et CEEAC. Des initiatives ont été menées au profit de 3 entreprises locales dans le processus d'obtention des agréments aux régimes préférentiels CEMAC et CEEAC.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	La crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus a perturbé les chaînes de distribution des produits au niveau du commerce international.
Perspectives 2021	Pour améliorer les performances des entreprises à l'exportation, il est prévu dans le cadre de la mise en œuvre de cette action: - le renforcement des capacités des coopératives et des entreprises locales candidates à l'exportation pour améliorer leur arrimage aux exigences du marché européen ; - le renforcement des capacités des opérateurs économiques camerounais dans l'optique de profiter des opportunités de marché qu'offrira la mise en place de la Zone Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf); - l'élaboration, avec l'appui de la CEA (i) de la Stratégie Nationale de Développement du Commerce des Services et (ii) d'un guide électronique des investissements au Cameroun pour tirer parti de la ZLECAf ; - la construction d'un trade hub à l'exportation ; - le développement d'une Filière Cacao Fin au Cameroun ; le développement d'une Filière Specialty Coffee au Cameroun.

Action 08

DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU COMMERCE TRANSFRONTALIER

OBJECTIF	Densifier l'offre des infrastructures du commerce transfrontalier							
Indicateur	Intitulé:	Taux de mise en œuvre de la cartographie des infrastructures marchandes transfrontalières					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 30%	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2019						
	Valeur de référence:	0.0						
	Année cible:	2022						
	Valeur Cible	6.05						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	3%						
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:	2019						
	Valeur de référence:							
	Année cible:	2022						
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	38 884 098	38 884 098	8 884 098	8 884 098	6 552 881	6 552 881	73,76 %	73,76 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- le report du lancement officiel de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf), prévu en juillet 2020 en raison de la pandémie de la covid-19. Cet accord vise à créer un marché unique continental pour les biens et les services avec la libre circulation des biens, des personnes et des investissements, similaire à celui de l'Union européenne. Selon la CEA, il a le potentiel d'accroître le commerce intra-africain de 53 % ; - la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus ; - le report de l'extension du démantèlement tarifaire, prévu par l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, aux produits du 3^{ème} groupe ; - l'entame des négociations commerciales avec le Royaume-Uni en vue de la signature d'un accord commercial ; - l'ouverture en décembre 2020 des postes frontières avec le Nigeria. Ce pays voisin avait fermé ses frontières en août 2019, officiellement pour stopper la contrebande et encourager la production locale ; - la persistance de la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest où se trouvent d'importantes zones de production agricole et la plus grande entreprise agro-industrielle nationale ; - la faible structuration des filières locales ; - l'insuffisance de l'offre des produits locaux en quantité et en qualité ; le faible niveau du financement du secteur privé et l'utilisation encore peu répandue des nouveaux moyens de paiement dans les transactions commerciales.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Acquisition de 2 groupes électrogènes pour renforcer le processus de dématérialisation des procédures du commerce extérieur ; L'atelier d'élaboration des tables de références relative à la procédure dématérialisée de visa technique à l'importation des instruments de mesure a été organisé.							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les taux de réalisation enregistrés s'expliquent par le fait que l'étude consacrée à la cartographie des besoins des infrastructures marchandes transfrontalières n'a pas encore été réalisée. Toutefois, les activités ont été menées pour améliorer la procédure d'inscription au fichier import-export.
Perspectives 2021	· la réalisation d'une cartographie des besoins des infrastructures marchandes transfrontalières ; · la mise en œuvre du projet de renforcement du parc d'équipements de la dématérialisation des procédures d'inscription au fichier import/export ; · la mise sur pied des centres d'excellence du cacao et du café d'accompagnement pour l'arrimage des exportations camerounaises aux exigences des marchés extérieurs ; · la mise à niveau du Laboratoire d'Analyse du cacao et du café aux standards internationaux ; · la construction des centres de stockage pour les produits périssables ; · la mise en place d'un dispositif de surveillance au débarquement des produits à l'exportation ; construction d'un espace de commercialisation des produits labélisés « équitable ».

Action 09 PROMOTION DES PRODUITS CAMEROUNAIS A L'ETRANGER

OBJECTIF	Renforcer la visibilité des produits Camerounais sur les marchés étrangers								
Indicateur	Intitulé:		Proportion des produits camerounais mis en marché à l'étranger				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 45%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		0.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		36.3						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		9%						
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure								
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:								
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	90 516 168	90 516 168	90 516 168	90 516 168	89 448 323	89 448 323	98,82 %	98,82 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus ; - l'indice des cours des matières premières, qui constituent nos principaux produits à l'exportation, a chuté de 19% en 2019 selon Cyclope, sous l'impulsion (i) de la crise sanitaire liée au coronavirus, (ii) de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine et (ii) des tensions au Moyen-Orient ; - le report du lancement officiel de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf), prévu en juillet 2020 en raison de la pandémie de la covid-19. Cet accord vise à créer un marché unique continental pour les biens et les services avec la libre circulation des biens, des personnes et des investissements, similaire à celui de l'Union européenne. Selon la CEA, il a le potentiel d'accroître le commerce intra-africain de 53 % ; - l'entame des négociations commerciales avec le Royaume-Uni en vue de la signature d'un accord commercial ; - l'ouverture en décembre 2020 des postes frontières avec le Nigeria. Ce pays voisin avait fermé ses frontières en août 2019, officiellement pour stopper la contrebande et encourager la production locale ; - la persistance de la crise sécuritaire dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest où se trouvent d'importantes zones de production agricole et la plus grande entreprise agro-industrielle nationale ; - l'économie mondiale a connu en 2020 une récession avec un taux de croissance économique de -3,3%; - la faible structuration des filières locales ; - l'insuffisance de l'offre des produits locaux en quantité et en qualité ; - le faible niveau du financement du secteur privé et l'utilisation encore peu répandue des nouveaux moyens de paiement dans les transactions commerciales								

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	40 entreprises locales ont pris part à cet évènement sous l'encadrement du MINCOMMERCE à la 11ème édition de la Foire Transfrontalière de la CEMAC (FOTRAC) qui s'est déroulée du 25 novembre au 5 décembre 2020 à Kye-Ossi. La participation à la China International Import Expo: (i) 2 réunions préparatoires se sont tenues, (ii) des discussions ont été engagées avec l'Ambassade de Chine de Yaoundé, (iii) le Ministre du Commerce a pris part par webinaire à la cérémonie d'ouverture et (iv) l'Ambassade du Cameroun à Pékin a représenté notre pays au cours de cet évènement et assure l'exposition des produits made in Cameroon acheminés par le MINCOMMERCE. La Foire Expo Universelle Dubaï 2020 a été reporté pour la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022. Néanmoins, quelques initiatives ont été menées: (i) 3 réunions préparatoires tenues, (ii) l'acquisition et l'acheminement des échantillons des produits made in Cameroon, des gadgets et kits pour participants, des cadeaux pour officiels et (iii) une vidéo de promotion des atouts et du potentiel de l'économie camerounais a été produite. La participation à l'évènement Chocoa 2020 qui s'est tenu à Amsterdam du 19 au 23 février 2020. Cette manifestation rassemble toutes les parties prenantes de toute la chaîne d'approvisionnement mondial, des producteurs de cacao aux consommateurs de chocolat dans le but d'accroître les quantités de cacao et de chocolat de bonne qualité sur le marché.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	La crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus qui a perturbé les chaînes de distribution dans le marché international et provoqué le report de la Foire Universelle Expo Dubai 2020.
Perspectives 2021	Pour le renforcement de la visibilité des produits camerounais sur les marchés étrangers, il est prévu dans le cadre de cette action : · la construction d'un espace de commercialisation des produits labellisés « équitable » ; · la commercialisation des produits made in Cameroon dans les boutiques des stations-services construites dans les zones frontalières et dans les aéroports du Cameroun ; · la mise en place des points de consommation des produits camerounais à l'étranger ; · la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de diffusion des informations des filières

Action 10 DEVELOPPEMENT DE L'INTELLIGENCE COMMERCIALE

OBJECTIF	Anticiper sur l'évolution des marchés à l'extérieur								
Indicateur	Intitulé:		Proportion des marchés extérieurs observés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 120%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		0.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		54.45						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		60%						
Indicateur	Intitulé:						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure								
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:								
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	212 077 365	212 077 365	134 838 784	134 838 784	134 388 218	134 388 218	99,67 %	99,67 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus ; - l'indice des cours des matières premières, qui constituent nos principaux produits à l'exportation, a chuté de 19% en 2019 selon Cyclope, sous l'impulsion (i) de la crise sanitaire liée au coronavirus, (ii) de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine et (iii) des tensions au Moyen-Orient ; - le report du lancement officiel de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf), prévu en juillet 2020 en raison de la pandémie de la covid-19. Cet accord vise à créer un marché unique continental pour les biens et les services avec la libre circulation des biens, des personnes et des investissements, similaire à celui de l'Union européenne. Selon la CEA, il a le potentiel d'accroître le commerce intra-africain de 53% ; - l'entame des négociations commerciales avec le Royaume-Uni en vue de la signature d'un accord commercial ; - l'ouverture en décembre 2020 des postes frontières avec le Nigeria. Ce pays voisin avait fermé ses frontières en août 2019, officiellement pour stopper la contrebande et encourager la production locale ; l'économie mondiale a connu en 2020 une récession avec un taux de croissance économique de - 3,3%.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Des initiatives ont été entreprises par le MINCOMMERCE dans l'optique de l'annulation de la décision du Gouvernement américain de suspendre le Cameroun de l'AGOA au 1er janvier 2020 3 réunions préparatoires des travaux du Comité technique Cameroun - Afrique du Sud sur le commerce (3 réunions préparatoires et 1 session du Comité Technique) - Préparation et suivi des activités du Comité OMC (le rapport d'examen de la politique commerciale du Cameroun est élaboré et validé) 1 Séminaire de sensibilisation et d'information sur les opportunités commerciales des Accords préférentiels APE, ZLECAf, AGOA, Agrément CEMAC								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les taux de réalisation s'expliquent par le fait que les services du MINCOMMERCE au regard de la perturbation des chaînes de distribution du commerce international ont renforcé la surveillance du marché pour scruter les opportunités pour les produits locaux								

Perspectives 2021	Il est prévu dans le cadre de cette action: · la mise en place d'un dispositif de surveillance au débarquement des produits à l'exportation ; · la mise en place d'un système de veille commerciale ; · la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de diffusion des informations des filières.
-------------------	--

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 287

RÉGULATION DU COMMERCE INTÉRIEUR

Responsable du programme

NDAH Née NJI NKEMBOH MIRABEL

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme n° 287, intitulé « Régulation du Marché intérieur », vise à structurer les circuits de distribution en vue d'assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur dans des conditions de saine concurrence. Ce programme qui est placé sous la responsabilité de **Madame NDAH épouse NJI NKEMBO Mirabel, Directeur du Commerce Intérieur**. Pour sa mise en œuvre, le Programme de Régulation du Marché Intérieur s'appuie sur les acteurs institutionnels ci-après :

- **la Direction de la Métrologie, de la Qualité et des Prix**, chargée entre autres : **(i)** de l'élaboration et de la mise en œuvre de la législation et de la réglementation sur la métrologie et les prix, en liaison avec la Division des Affaires Juridiques, **(ii)** du suivi de l'élaboration des normes des instruments de mesure et de contrôle de qualité, en liaison avec les Administrations concernées et **(iii)** du suivi de l'élaboration des normes de présentation et de conservation des produits de grande consommation, en liaison avec les administrations concernées ;
- **la Brigade Nationale des Contrôles et de Répression de Fraude**, chargée entre autres : **(i)** du suivi de l'application de la législation et de la réglementation sur le commerce, la concurrence, les prix, la métrologie, les produits subventionnés, les normes, la qualité et le service après-vente **(ii)** de la centralisation de tous les procès-verbaux d'infractions établis par les unités de contrôle et de la répression des fraudes des services déconcentrés, **(iii)** du contrôle des stocks spéculatifs des produits, **(iv)** du contrôle des produits préemballés et assimilés, ainsi que **(v)** de la prévention et de l'élimination des pratiques anticoncurrentielles ;
- **la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP)** qui est chargée de constituer des stocks régulateurs des produits de grande consommation et d'animer les marchés forains ainsi que les magasins témoins de vente desdits produits ;
- **la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures (CSPH)** qui, grâce à ses mécanismes de péréquation, contribue à rendre les produits pétroliers accessibles aux consommateurs, et sur l'ensemble du territoire national ;
- **la Commission Nationale de la Concurrence (CNAC)** dont les missions consistent à : **(i)** examiner et émettre un avis sur toutes questions relatives à la politique de la concurrence au Cameroun, notamment sur les projets de textes législatifs et réglementaires susceptibles d'influencer l'exercice de la concurrence sur le marché intérieur, **(ii)** rechercher, contrôler et, le cas échéant, poursuivre et sanctionner les pratiques anticoncurrentielles définies dans la Loi N° 98/013 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence et **(iii)** apporter l'expertise et l'assistance nécessaires à la prise des décisions de justice en matière de concurrence.

OBJECTIF	Structurer les circuits de distribution en vue d'assurer un approvisionnement régulier du marché intérieur dans des conditions de saine concurrence	
Indicateur	Intitulé:	Taux d'assainissement du marché intérieur
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	73.0
	Année de référence:	2019
	Valeur Cible	85.0
Indicateur	Année cible:	2022
	Intitulé:	Proportion de l'équité dans les transactions commerciales
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	92.0
	Année de référence:	2019
Indicateur	Valeur Cible	96.0
	Année cible:	2022
	Intitulé:	Taux de mise en œuvre de la cartographie des marchés
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	63.0
Indicateur	Année de référence:	2019
	Valeur Cible	50.0
	Année cible:	2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: LUTTE CONTRE LES PRATIQUES COMMERCIALES ILLICITES Action 02: AMELIORATION DE LA STRUCTURATION DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION Action 03: PROMOTION DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS LOCAUX Action 04: PROMOTION DE L'ÉQUITÉ DANS LES TRANSACTIONS COMMERCIALES	
DOTATIONS INITIALES	AE 3 235 546 388	CP 3 190 546 388
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NDAH NÉE NJI NKEMBOH MIRABEL,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme de régulation du marché intérieur s'est effectuée dans un contexte marqué par :

- la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus qui a perturbé les chaînes d'approvisionnement et de distribution des produits de grande consommation ;
- la porosité des frontières qui a favorisé, par le phénomène de la contrebande, la forte présence des produits contrefaisants et impropres à la consommation sur le marché domestique, toutes choses qui ont entraîné une augmentation des interventions des unités en charge des contrôles et de la répression des fraudes ;
- l'insuffisance de l'offre des produits locaux qui a nécessité la tenue de concertations quasi permanentes avec les acteurs de la chaîne de distribution et une mobilisation accrue des structures d'alerte et des brigades de répression des fraudes;
- l'insuffisance de la logistique nécessaire à la constitution des stocks régulateurs, qui n'a pas permis à la MIRAP de disposer des réserves lui permettant le cas échéant, de pallier rapidement aux défaillance de la distribution des produits de grande consommation ;
- la perpétuation des exactions de la secte islamiste Boko Haram dans la Région de l'Extrême-

Nord, ainsi que la persistance de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest où se trouvent d'importantes zones de production agricole et la plus grande entreprise agro-industrielle nationale, qui ont davantage accentué le déficit de la production domestique, induit un accroissement des importations frauduleuses et perturbé les circuits d'approvisionnement des produits de première nécessité ;

- la poursuite du projet de mise en place d'un système d'information des marchés, baptisé CAMIS, avec le concours du PNUD, qui permet de doter les institutions locales de notre pays d'instruments de prévention et de gestion efficace des chocs économiques, notamment les pénuries saisonnières en produits de grande consommation;
- l'installation de nouvelles enseignes commerciales dans le secteur de la grande distribution (hypermarchés, supermarchés et superettes) ;
- l'inauguration d'un espace permanent d'exposition et de vente dédiés à la commercialisation des produits made in Cameroun au quartier Déido à Douala en novembre 2020;

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	I1 : 78% I2 : 93% I3 : 55%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	38,46	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 2 980 319 052	CP 2 935 319 052
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 255 227 336	Ecart CP 255 227 336
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 812 733 005	CP 2 767 733 005
TAUX DE CONSOMMATION	94,43 %	94,29 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Cette bonne performance sur le plan technique s'explique, notamment par : • les nombreuses « opérations coups de poings » menées à la suite des cas de dénonciation d'infractions à la réglementation en matière de commerce. Ces dénonciations se sont souvent faites par le truchement du numéro vert du MINCOMMERCE, le « 1502 » ; • la densification des contrôles et plus précisément leur concentration sur certaines filières sensibles ; • l'utilisation négociée du matériel des opérateurs agréés en matière de métrologie ; l'augmentation des effectifs des espaces commerciaux avec la construction de nouvelles infrastructures marchandes au bénéfice des CTD et l'ouverture de nouvelles grandes surfaces.	

PERSPECTIVES
2021

Dans la perspective de l'amélioration de la performance de ce Programme, il est prévu:

- le développement d'autres mécanismes d'alerte et de surveillance du marché domestique des produits de grande consommation ;
 - le renforcement des capacités des associations de défense des droits des consommateurs et des structures en charge de leur encadrement ;
 - la modernisation des mécanismes de contrôle et de répression des fraudes commerciales ainsi que de promotion de la saine concurrence ;
 - l'élaboration et la mise en œuvre d'une cartographie des besoins en infrastructures marchandes de stockage et de conservation des produits du cru ;
 - l'accompagnement des Collectivités Territoriales Décentralisées dans la mise en place des Comités d'Animation des Marchés ;
 - l'élaboration et l'opérationnalisation d'une stratégie d'approvisionnement bon marché des grandes agglomérations en produits de consommation de masse ;
 - l'orientation et la stimulation de la production domestique à travers la réalisation des enquêtes spécifiques sur les besoins et tendances de la consommation locale ;
 - la sensibilisation des opérateurs économiques relativement à l'utilisation de la plateforme publique de commerce électronique pour la promotion des produits « Made in Cameroon » ;
 - l'élaboration de la matrice de plan d'action de la stratégie nationale de commerce électronique du Cameroun ;
 - la révision de la Loi régissant le commerce électronique au Cameroun et son Décret d'application ;
- l'organisation et la supervision des foires et autres manifestations promotionnelles dédiées aux produits locaux ;

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Action 01 LUTTE CONTRE LES PRATIQUES COMMERCIALES ILLICITES

OBJECTIF	Assainir le marché des produits de grande consommation								
Indicateur	Intitulé:		Taux d'assainissement du marché intérieur				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 94,52%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		73.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		85.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		69%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	245 963 825	245 963 825	235 963 825	235 963 825	201 388 409	201 388 409	85,35 %	85,35 %	
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	L'action d'assainissement a été menée dans un contexte dominé par la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus, l'insécurité dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest où se trouvent d'importantes zones de production agricole, la montée des activités illégales aux frontières et ses effets sur la contrebande et la forte présence des produits contrefaisants et des produits impropres à la consommation sur le marché domestique.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	La lutte contre les pratiques commerciales illicites au cours de l'année 2020, aura précisément porté sur 275 missions de contrôle menées ayant abouti à 9 072 sanctions infligées aux contrevenants, dont 5927 cas relevant des prix, du commerce et de la concurrence, 631 cas relatifs à la métrologie légale et 2 514 cas concernant la qualité et le service après-vente. Dans le même ordre d'idées, il semble judicieux de relever la réalisation de 37 opérations « Coup-de-poing », à chaque fois que le contexte s'y est prêté, ayant permis de saisir plusieurs produits de toute nature appartenant à divers secteurs d'activités. Par ailleurs, il faut préciser que par le biais du « 1502 », numéro d'utilité publique mis en service depuis le 25 septembre 2019, les consommateurs et aux opérateurs économiques, via la saisine des unités de contrôle par voie téléphonique, ont permis le déclenchement de 90 opérations d'assainissement des marchés. La CNAC a menée des opérations de contrôle pour 3 cas de concentration dont elle a été saisie. Deux des saisines concernées adressées à la Commission par la CEMAC ont été retirées du rôle, lesdites fusions ayant été autorisées avant les conclusions de l'autorité nationale. La décision relative au troisième cas est en cours de finalisation après enquête. Dans le cadre du contentieux, la CNAC a examiné 4 affaires.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Cette bonne performance s'explique par : • les nombreuses opérations « coup de poing » menées à la suite des cas de dénonciation d'infractions à la réglementation en matière de commerce par le biais du numéro vert « 1502 » ; • la densification des contrôles et plus précisément leur concentration sur certaines filières sensibles. Dans la même veine, le décaissement des fonds au bénéfice de la CNAC n'a pas eu lieu parce que cette dernière ne s'est pas arrimée à la nouvelle procédure de transfert de subvention.								

Perspectives 2021	Pour un meilleur assainissement du marché, il est prévu: · l'accélération de la modernisation des mécanismes de contrôle et de répression des fraudes commerciales ainsi que de promotion de la saine concurrence ; · le renforcement des capacités des personnels commis aux tâches d'assainissement de l'espace commercial et de promotion de la saine concurrence ; · la mise en place du système d'informations des marchés (CAMIS) ; · la nécessité de revisiter ses dispositions conformément au nouveau Règlement de la CEMAC relatif à la concurrence et surtout d'y intégrer certaines notions à l'instar de l'abus de dépendance économique et de la clémence ; la relecture de la loi relative à la concurrence se pose avec une certaine acuité pour transformer la CNAC en une autorité indépendante avec des pouvoirs renforcés, comme le prévoit le SND 30. La Commission a donc l'impérieuse mission d'élaborer les avant-projets de textes à proposer au MINCOMMERCE pour la mise en conformité de la législation camerounaise avec les textes communautaires de la CEMAC en matière de concurrence, notamment le Règlement n° 06/19-UEAC-639-CM-33 du 07 avril 2019 relatif à la concurrence et la Directive n° 01/19-UEAC-639-CM-33 du 08 avril 2019 relative à l'organisation institutionnelle dans les États membres de la CEMAC pour l'application des règles communautaires de la Concurrence.
-------------------	--

Action 02

AMELIORATION DE LA STRUCTURATION DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION DES PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION

OBJECTIF	Réduire les pénuries des produits de grande consommation								
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre de la cartographie des marchés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 92,72%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		63.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		50.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		51%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	2 603 125 829	2 558 125 829	2 347 898 493	2 302 898 493	2 251 520 000	2 251 520 000	88,22 %	97,77 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La réalisation de cette action s'est effectuée dans un contexte marqué par: - la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus ; - l'insuffisance de l'offre des produits locaux ; - l'insécurité aux frontières, notamment dans les Régions de l'Extrême-Nord, de l'Est, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; - la recrudescence des incendies dans les places commerciales ; - l'installation de nouvelles enseignes commerciales dans le secteur de la grande distribution (hypermarchés, supermarchés et superettes) ; - la multiplicité des plateformes privées d'e-commerce.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- le transfert des crédits à treize Collectivités Territoriales Décentralisées retenues en vue de la construction des halles de marchés périodiques sur le territoire national; - la mise en place d'une plateforme publique électronique de promotion du « Made in Cameroon » dont l'URL est https://www.ecommerce.gov.cm ; - une application informatique de traçabilité des produits de grande consommation a été développée ; - Organisation par le CONACO de 2 séminaires de renforcement des capacités au bénéfice des associations de défense des consommateurs ; - Plusieurs initiatives menées avec le concours des opérateurs économiques pour une meilleure maîtrise de la distribution des produits de consommation de masse ; l'organisation par la Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation (MIRAP) de 77 marchés témoins périodiques avec la participation de 137 organisations de producteurs et opérateurs économiques. Par ailleurs, cette structure a animé des Marchés Témoins de Ventes, avec le concours de 121 organisations de producteurs et opérateurs économiques, où 5 317 tonnes de produits de premières nécessité ont été mis en marché.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	La mesure de la performance de cette action porte essentiellement sur l'évaluation de la mise en œuvre de la cartographie des marchés qui est la traduction des besoins des populations en infrastructures marchandes. Tous les transferts de crédits aux CTD pour la construction des infrastructures marchandes ont été effectués. Dans la même veine, le décaissement des fonds au bénéfice de la MIRAP n'a pas eu lieu parce que cette dernière ne s'est pas arrimée à la nouvelle procédure de transfert de subvention.								

Perspectives 2021	Il est prévu dans le cadre de la réalisation de cette action, les initiatives suivantes : • le meilleur suivi des marchés ; • la réalisation d'une étude en vue de l'élaboration d'un Programme National de Développement des Infrastructures Marchandes ; • l'appui à la diversification de l'offre des grandes surfaces par la prise en compte des produits du cru ; la densification des opérations d'approvisionnement de proximité, notamment (i) la relance des marchés forains dans chaque Arrondissement des villes de Yaoundé et Douala qui sont les plus grandes métropoles de consommation, (ii) l'ouverture de nouveaux sites d'approvisionnement des magasins témoins périodiques (MTP) à Yaoundé et Douala, ainsi que la réactivation des MTP de Nanga Eboko et Dschang et (iii) le renforcement et la diversification de l'offre en produits locaux dans les magasins témoins de vente (MTV) dont la quotidienneté des marchés est passée de 4 à 7 jours.
-------------------	--

Action 03 PROMOTION DE LA CONSOMMATION DES PRODUITS LOCAUX

OBJECTIF	Accroître la consommation des produits locaux								
Indicateur	Intitulé:		Taux d'écoule-ment des produits locaux mis en marché				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 73,68%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		0.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		61.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		14%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	253 274 419	253 274 419	227 500 419	227 500 419	183 046 761	183 046 761	80,46 %	80,46 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Pour la mise en route des activités de promotion de la consommation des produits locaux, il a fallu tenir compte des effets au plan intérieur, d'un certain nombre de facteurs, au rang desquels: · le poids considérable, en valeur, des importations des produits agroalimentaires ; · la forte présence sur le marché domestique, du fait de de la porosité des frontières, des produits contrefaisants et/ou impropres à la consommation ; · l'insuffisance de l'offre des produits locaux ; · l'installation de nouvelles enseignes commerciales dans le secteur de la grande distribution (hypermarchés, supermarchés et superettes) ; · l'ouverture de nouveaux espaces commerciaux dédiés à la commercialisation des produits made in Cameroon ; la crise sanitaire liée au coronavirus qui a perturbé les chaînes d'approvisionnement et de distribution des produits.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Des journées de promotion de la consommation des produits locaux ont été organisées en 2020, en l'occurrence : · la 11^{ème} édition de la Foire Internationale de Douala pour le Développement (FIDD), du 18 au 28 décembre 2020; · la 27^{ème} édition de la Foire Musicale, Artistique, Industrielle et Commerciale (FOMARIC), du 3 février au 8 mars 2020, au CLUB CAMTEL de BEPANDA ; · la 3^{ème} édition du Marché de Noel en décembre 2020; · la 8^{ème} édition de N'DELICES du 16 décembre 2020 au 2 janvier 2021 à Bangangté. Au cours de l'année 2020, 136 opérations de ventes promotionnelles des produits de grande consommation ont été organisées dans les 58 Départements avec le concours d'une centaine d'opérateurs économiques.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	L'augmentation du nombre de surfaces commerciales modernes (supermarchés et supérettes) a considérablement contribué à renforcer la présence des produits locaux en grande surface, qui est une donnée essentielle pour la mesure de l'indicateur de performance de cette action. A cela, on peut rajouter l'existence de certains espaces d'exposition dans ces grandes surfaces dédiés aux produits made in Cameroon. Sur le plan financier, il faut évoquer le report de la 1^{ère} édition de la « FIAC-PMEXCHANGE », consécutivement à la pandémie du coronavirus, évènement qui était prévue du 4 au 19 avril 2020 à Douala. Pour la même raison, les 8^{ème} éditions de FESTICACAO et de FESTICOFFEE n'ont pu se tenir.								

Perspectives 2021	Pour mieux promouvoir la consommation des produits locaux, il est prévu : - l'élaboration et la mise en œuvre d'une cartographie des besoins en infrastructures marchandes de stockage et de conservation des produits du cru ; - l'accompagnement des municipalités dans la mise en place des Comités d'Animation des Marchés ; - l'élaboration et l'opérationnalisation d'une stratégie d'approvisionnement bon marché des grandes agglomérations en produits de consommation de masse ; - l'orientation et la stimulation de la production domestique à travers la réalisation des enquêtes spécifiques sur les besoins et les tendances de la consommation locale ; - l'appui à l'aménagement d'espaces et de lieux physiques permanents de commercialisation des produits locaux ; - l'organisation et la supervision des foires et autres manifestations promotionnelles dédiées aux produits locaux ; la mise en place du système d'informations des marchés (CAMIS).
-------------------	---

Action 04 Promotion de l'équité dans les transactions commerciales

OBJECTIF	Garantir l'exacte mesure dans la commercialisation des produits mis en marché							
Indicateur	Intitulé:		Proportion d'équité dans les transactions				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 94,11	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		92.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		96.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		80%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	133 182 315	133 182 315	168 956 315	168 956 315	131 777 835	131 777 835	78 %	78 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La poursuite du démantèlement tarifaire issu de la mise en œuvre de l'APE, le début des négociations pour la signature en 2020 d'un nouvel accord ACP/UE, le démarrage des négociation avec le Royaume-Uni pour la signature d'un accord commercial, l'entrée en vigueur de l'Accord instituant la ZLECAf, sont venus rappeler la nécessité de la mise en place d'une infrastructure /qualité, non seulement comme outil de conquête des marchés extérieurs, mais surtout en tant qu'élément essentiel du dispositif d'assainissement du marché intérieur. Il apparait dès lors primordial d'améliorer la qualité des infrastructures et des équipements métrologiques dont l'impact sur l'équité dans les transactions commerciales est indéniable. La tendance est d'ailleurs à l'adhésion et à davantage de collaboration avec certains organismes internationaux de métrologie (OIML, Institut Allemand de Métrologie, AFRIMET, CEMACMET, SMIIC etc.)							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	La recherche de l'équité dans les transactions commerciales s'est matérialisée par : · l'étalonnage de 1 041 instruments de mesures, dont 21 instruments de volumétrie dynamique, 691 instruments de volumétrie statique, 204 instruments de gravimétrie et 205 instruments de conditionnement ; · la vérification primitive de 756 instruments ; · la vérification périodique de 895 instruments ; · le barémage de 523 réservoirs fixes de stockage des hydrocarbures et autres produits dont 516 cuves et de 7 bacs ; · le jaugeage de 26 camions-citernes et de 46 wagons-citernes ; · le renforcement des capacités de 28 personnels de la Direction de la Métrologie, de la Qualité et des Prix ; · l'approbation, après dépôt préalable, de 04 grilles tarifaires de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC) et de la Société GUINNESS CAMEROUN S.A sur les boissons gazeuses, non alcoolisées et alcoolisées ; · le travail avec quelques entreprises pour l'élaboration de leur mercuriale interne des prix, notamment CAMWATER, CAMTEL et SIC ; · la création de 2 877 références de prix des produits dont 792 références liées à la lutte contre la pandémie du coronavirus, soit un accroissement en glissement annuel de 1 194 références de prix ; · la validation des prix de 583 biens et services non référencés dans la mercuriale ; · la production de 265 jeux de 03 tomes de la mercuriale des prix. On ne peut oublier d'ajouter la célébration de l'édition 2020 de la Journée Mondiale de la Métrologie sous le thème "Les mesures pour le commerce mondial" qui a permis de sensibiliser (i) les laboratoires et les consommateurs sur les réformes menées par l'Organisation Internationale de la Métrologie Légale et (ii) les étudiants de l'ENAM sur l'impact de la métrologie sur le commerce mondial au cours d'une conférence-débats qui s'est tenue dans la Salle de Conférence de cette structure.							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le taux de réalisation de la cible s'explique aussi bien par la densification des contrôles métrologiques, que par le volume important des travaux de vérification d'instruments de mesures menées dans les établissements commerciaux et industriels. La cible aurait pu être atteinte n'eut été la pandémie du coronavirus qui a ralenti les activités dans les entreprises.
Perspectives 2021	En perspective, il faut mettre en branle un ensemble d'activités, notamment: · modernisation de l'architecture métrologique nationale; · renforcement de l'infrastructure métrologique du Ministère du Commerce; · renforcement des capacités en équipements métrologiques; · modernisation de la plateforme de gestion de la mercuriale des prix; · développement d'une application informatique intégrant SYGEP dans PROBMIS; développement de la veille normative.

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 288

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS SECTEUR
COMMERCE

Responsable du programme

OMBALLA MAGELAN

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

II.3.1. Présentation du programme

Ce programme est placé sous la responsabilité **du Secrétaire Général**. Sa mise en œuvre s'effectue, à travers :

- l'Inspection Générale;
- la Direction des Affaires Générales
- la Division des Affaires Juridiques ;
- la Division des Etudes, des Projets et des Statistiques ;
- la Sous-Direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison ;
- la Sous-Direction de la Documentation et des Archives ;
- toutes les cellules directement rattachées au Secrétariat Général en l'occurrence la Cellule de la Communication, la Cellule Informatique, la Cellule de la Traduction et la Cellule de Suivi.

OBJECTIF	Améliorer le cadre et les conditions de travail	
Indicateur	Intitulé:	taux d'efficacité des programmes
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	88.0
	Année de référence:	2019
	Valeur Cible	89.5
	Année cible:	2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES Action 02: ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION Action 03: GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE Action 04: DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE Action 05: AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL Action 07: DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Action 08: DÉVELOPPEMENT DES TIC Action 09: CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE Action 10: CONSEIL JURIDIQUE Action 11: COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES Action 12: GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	
DOTATIONS INITIALES	AE 3 224 138 076	CP 3 224 138 076
RESPONSABLE DU PROGRAMME	OMBALLA MAGELAN,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme « Gouvernance et Appui Institutionnel » s'est déroulée dans un contexte marqué par :

- la persistance de la crise sociopolitique dans les Régions du Sud-ouest et du Nord-Ouest et de l'instabilité sécuritaire aux frontières dans les Régions de l'Est et de l'Extrême-

Nord qui a limité et complexifié le fonctionnement des services déconcentrés qui y sont basés ainsi que le reporting de leurs activités ;

- l'effectif des personnels en constante progression, avec l'arrivée chaque année de nouveaux agents de l'Etat;

- la prise en compte de la mesure gouvernementale contenue dans la Lettre Circulaire N° B 70/ d-21/SG/PM du 10 juin 2014, instruisant les Administrations d'acquérir des logiciels authentiques auprès des éditeurs et de s'assurer de leur mise à jour régulière ;

- les retards dans la mise à disposition des fonds issus des déblocages, qui ne permettent pas le respect du timing des activités.

- la promulgation de la Loi N° 2019/019 du 24 décembre 2019 portant promotion des langues officielles au Cameroun ;

- la Loi N° 2018-012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

- la Loi N°2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun ;

- signature de la Convention-Cadre de Partenariat signé avec le FEICOM le 19 août 2020 et dont l'objet, faut-il le rappeler est « de créer une synergie en vue d'appuyer et d'encadrer les CTD et leurs groupements dans l'organisation des expositions commerciales locales et la mise en œuvre des projets de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des marchés » ;

- Promulgation du Décret N°2020/395 du 27 juillet 2020 portant ratification du Protocole pour l'élimination du commerce illicite des produits du tabac

- la Loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Ø La crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus et ses effets sur les finances publiques et sur la réalisation des activités des administrations ;

- le discours de fin d'année 2018 du Chef de l'État à la nation, prescrivant la réduction du train de vie de l'Etat.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	88,5%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	33,33%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 3 598 498 765	CP 3 598 498 765
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -374 360 689	Ecart CP -374 360 689
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 3 546 076 294	CP 3 546 076 294
TAUX DE CONSOMMATION	98,54 %	98,54 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Cette bonne performance sur le plan technique s'explique, notamment par : l'utilisation par les responsables, de nouveaux outils de reporting et de	

	monitoring ; · la tenue régulière des travaux du Comité PPBS et du Comité Interne de Maturation des Projets ; · la poursuite de la mise en place du système d'information statistique.
PERSPECTIVES 2021	• la gestion électronique du courrier ; • la densification du dialogue de gestion et opérationnalisation du contrôle de gestion ; • la nécessité de déploiement des outils de pilotage ; • l'accélération de l'exécution des projets d'investissement publics afin d'éviter les virements et la forclusion des crédits en fin d'année ; • le renforcement des capacités des personnels par des formations diverses, notamment le bilinguisme ; • la dotation des services centraux en matériels roulant ; • la poursuite de la construction des bâtiments pour abriter les services déconcentrés ; • l'implémentation du schéma directeur informatique ; • la mise en place du système d'information des marchés (CAMIS).

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

Action 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère du Commerce								
Indicateur	Intitulé:		Taux d'utilisation des outils de performance				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 96,77%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		97.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		90%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	828 628 983	828 628 983	791 859 358	791 859 358	783 169 460	783 169 460	98,9 %	98,9 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'effectif des personnels est en constante progression, avec l'arrivée chaque année de nouveaux agents de l'Etat ; - Loi N° 2019/019 du 24 décembre 2019 portant promotion des langues officielles au Cameroun ; - Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ; - Loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ; - Circulaire N° 003 / CAB / PM DU 28 Mars 2018 relative à la gestion des documents et données confidentiels de l'Etat et des organismes du secteur public ; - Circulaire N° 003/PM du 06 juillet 2015 relative au contrôle de gestion dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution du budget de l'Etat, qui est également à la base du Manuel du Contrôle de Gestion								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	90 % des outils de performances prévus ont été utilisés (feuille de route, fiches de performance des services déconcentrés, rapports des services centraux, rapport annuel de performance).								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Utilisation optimale des outils de coordination et de suivi/évaluation existants								
Perspectives 2021	- l'appropriation par tous les responsables des Services centraux et déconcentrés, des nouveaux outils de management induits par l'avènement du budget-programme, à savoir : la charte ministérielle, le protocole de gestion, le dialogue de gestion, le tableau de bord de pilotage ; - la mise en place d'un dispositif de suivi mensuel de la feuille de route ministérielle.								

Action 02 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION

OBJECTIF	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au Ministère du Commerce								
Indicateur	Intitulé:		Taux de réalisation physique des activités programmées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 98,88%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		92.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		98.5						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		89%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	75 802 896	75 802 896	75 802 896	75 802 896	74 704 818	74 704 818	98,55 %	98,55 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ; - Loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ; Circulaire N° 003 / CAB / PM DU 28 Mars 2018 relative à la gestion des documents et données confidentiels de l'Etat et des organismes du secteur public								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	La production de tous les documents de planification et de programmation requis (Rapport de la Chaîne des Résultats, document de Revue et rationalisation des activités, rapport CDMT 2018-2020)								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Une meilleure maturation des projets a permis d'en améliorer le taux d'exécution physique								
Perspectives 2021	- le pilotage des études de maturation des projets ; - l'appui à la refonte du contenu des programmes (objectifs, indicateurs, cibles, etc.) ; le renforcement des capacités des personnels en matière d'élaboration de projet, de planification et de programmation.								

Action 03 GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

OBJECTIF	Assurer une bonne exécution financière des programmes								
Indicateur	Intitulé:		Taux d'exécution financière des activités programmées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 98,97		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		98.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		98.5						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		97						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	39 403 463	39 403 463	39 403 463	39 403 463	39 388 841	39 388 841	99,96 %	99,96 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019. Ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- le suivi des procédures de passation de marché ; - le suivi de l'exécution du budget ; - la production des rapports trimestriels, semestriels et annuel d'exécution physico-financière des projets de l'exercice 2020.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les ressources budgétisées ont entièrement été utilisées pour le fonctionnement des services en charge du suivi de l'exécution budgétaire								
Perspectives 2021	Une plus grande sensibilisation des gestionnaires à la connaissance des procédures, en vue d'améliorer le rythme de consommation des crédits								

Action 04 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE

OBJECTIF	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques								
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du système d'information statistique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		80.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		82.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		69%				95.83%		
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	26 281 536	26 281 536	26 281 536	26 281 536	26 277 438	26 277 438	99,98 %	99,98 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Mise en œuvre des orientations de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2015-2020, et par conséquent, la prise en compte des implications de la signature : - du Décret N° 2016 / 209 du 25 avril 2016 portant adhésion du Cameroun à la Charte Africaine de la Statistique, adoptée le 03 février 2009 à Addis Abeba en Ethiopie ; - du Décret N° 2016 /0895/PM du 03 mai 2016 rendant obligatoire l'utilisation de la nomenclature camerounaise des activités et des produits. Promulgation de la Loi N° 2020/010 du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun Ces évolutions qui n'ont pas d'incidence sur les objectifs de l'Annuaire Statistique sur le Commerce, ont nécessairement induit une nouvelle lecture des méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des données.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	ü la production de l'édition 2020 de l'annuaire statistique sur le commerce ; ü l'actualisation régulière des informations sur la plateforme d'informations sur le commerce extérieur « Cameroon Trade Portal » ; l'opérationnalisation du Cameroon Market Information System (CAMIS) dans les Communes de 04 Départements de la Région de l'Extrême-Nord, Zone pilote du projet, à savoir le Mayo-Sava, le Logone-et-Chari, le Mayo-Tsanaga et le Diamaré.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Toutes les ressources affectées à la réalisation de l'action ont été utilisées à cette fin								
Perspectives 2021	- la pérennisation de la production de l'annuaire statistique sur le commerce ; l'élargissement l'extension progressive du système d'information des marchés (CAMIS) sur l'ensemble du territoire national.								

Action 05 AMELIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

OBJECTIF	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats								
Indicateur	Intitulé:		Proportion des personnels travaillant dans les conditions décentes.				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 75%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		80.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		83.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		45%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	2 080 721 427	2 080 721 427	2 507 950 183	2 507 950 183	2 471 681 828	2 471 681 828	98,55 %	98,55 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Augmentation des effectifs du personnel couplé à l'insuffisance des moyens logistiques pour le déploiement des structures opérationnelles								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- l'achèvement de la 2^{ème} phase des travaux de construction de la Délégation Départementale du Commerce du Ndian et de la Délégation Départementale du Mbam et Kim ; - l'équipement de l'extension du MINCOMMERCE à Bastos - le matériel informatique acquis pour les Services Centraux; - le mobilier acquis pour les Services Centraux du MINCOMMERCE ; - les splits acquis ; - la réalisation des travaux de réfection dans 3 services déconcentrés ; - la réhabilitation des bureaux dans les Services Centraux ; - les séminaires de renforcement des capacités des personnels du Ministère organisés.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le résultat mitigé obtenu s'explique par l'effet conjugué de l'obsolescence des équipements existants et du décalage entre le rythme d'accroissement des effectifs du personnel, et celui beaucoup moins rapide de l'acquisition du matériel. Il n'a pas été possible, du fait du resserrement budgétaire des administrations publiques, de doter les services centraux et déconcentrés d'équipements adéquats au rythme souhaité. Le marché lié à l'installation d'une ligne de fax dans les services centraux a été jugé infructueux								
Perspectives 2021	- l'équipement des nouveaux locaux pour les services centraux ; - la construction des bâtiments pour les services déconcentrés.								

Action 07 DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF	Accroître qualitativement les ressources humaines								
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du plan de formation				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 62%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		80.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		83.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		31%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	44 046 971	44 046 971	41 046 971	41 046 971	41 043 323	41 043 323	99,99 %	99,99 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Le lancement en avril 2018 par le MINFI, de l'opération Comptage Physique du Personnel de l'État (COPPE), d'où un renforcement du suivi des activités du fichier solde et plus de rigueur dans la délivrance des actes de carrière. La Loi N° 2019/019 du 24 décembre 2019 portant promotion des langues officielles au Cameroun dont la mise en œuvre requiert le renforcement des capacités techniques des personnels.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- les séminaires de renforcement des capacités des personnels organisés dans les Services Centraux; - les séminaires de formation à la préparation des CDMT organisés ; - les ateliers de renforcement des capacités organisés dans les Services Déconcentrés du MINCOMMERCE.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	L'application intégrale du plan de formation s'est souvent heurtée à la modicité des moyens disponibles à cet effet. Certaines mesures barrières édictées par le Gouvernement dans le plan de riposte contre le coronavirus n'ont pas permis l'application intégrale de ce plan de formation								
Perspectives 2021	- Mise à jour du plan de formation; - Poursuite de la mise en œuvre du plan de formation.								

Action 08 DÉVELOPPEMENT DES TIC

OBJECTIF	Optimiser les échanges électroniques entre différentes structures du Ministère								
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 62,5%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		60.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		91.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		25%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	12 386 146	12 386 146	12 386 146	12 386 146	7 118 861	7 118 861	57,47 %	57,47 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Les audits de sécurité de 2018 et 2019, initiés respectivement par l'ANTIC et les Services du Premier Ministre. La saisine du MINCOMMERCE par l'ANTIC aux fins de sollicitation d'un point exhaustif sur l'organisation pratique du travail dans un contexte marqué par la Covid-19 Le discours du Président de la République dans lequel il encourage la construction d'un cyberspace camerounais et la promotion du commerce électronique								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- la maintenance informatique et les interventions sur le réseau ; - la mise à jour du site web pour le MINCOMMERCE ; - l'acquisition d'un kit d'équipements spécifiques acquis pour le dépannage physique et l'entretien du réseau informatique								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le calcul de cet indicateur est adossé sur la réalisation des activités prescrites par le Schéma Directeur Informatique du MINCOMMERCE qui n'a été adopté qu'en 2018. Etant donné les contraintes budgétaires, les activités par lui préconisées ont été partiellement mises en exécution. Sur le plan financier, certaines mesures barrières édictées par le Gouvernement dans le plan de riposte contre le coronavirus n'ont pas permis à la Cellule Informatique de se déployer dans les Services Déconcentrés								
Perspectives 2021	ü - l'accélération du processus de mise en œuvre du schéma directeur informatique du Ministère du Commerce, qui est le document de stratégie du développement des TIC dans une organisation ; ü -l'animation du site web du MINCOMMERCE ; la -la mise en place d'un réseau intranet, la configuration et l'exploitation de la messagerie professionnelle.								

Action 09 CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE

OBJECTIF	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au ministère								
Indicateur	Intitulé:		Taux d'inspection des services				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 83,01%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		53.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		71.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		44 %						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	38 848 983	38 848 983	38 848 983	38 848 983	38 816 454	38 816 454	99,92 %	99,92 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Le durcissement de la crise sociopolitique dans les Régions du Sud-ouest et du Nord-Ouest ainsi que la persistance de l'instabilité sécuritaire aux frontières à l'Extrême Nord et à l'Est. L'interpellation du MINCOMMERCE par le MINFI au sujet de l'existence de potentielles niches de recettes à budgétiser, générées par les activités de son ressort de compétence								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	D'une manière générale, les missions d'inspection, de contrôle et d'évaluation des services des Délégations Régionales et Départementales des Régions du Sud, de l'Ouest et de l'Extrême-Nord. Des missions de dénonciation dans les Régions du Centre, du Littoral, du Sud, de l'Est et du Sud-Ouest. De manière spéciale, une mission de contrôle auprès des régies de recettes des Services Centraux et Déconcentrés du MINCOMMERCE Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la corruption, plusieurs réunions ont été tenues sur des thèmes divers.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	La difficulté d'étendre les missions de contrôle et d'audit dans l'ensemble des Régions en crise, notamment celles de l'Extrême-Nord et du Sud-Ouest, malgré la programmation des activités y relatives								
Perspectives 2021	Le contrôle de l'activité et du fonctionnement des services et organismes sous-tutelle La mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption et la Stratégie Nationale de Gouvernance								

Action 10 CONSEIL JURIDIQUE

OBJECTIF	Veiller au respect des lois, des règlements, des accords et conventions au Ministère								
Indicateur	Intitulé:		Taux d'encadrement juridique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 98%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		100.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		98%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	12 018 139	12 018 139	12 018 139	12 018 139	11 209 944	11 209 944	93,28 %	93,28 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'entrée en vigueur le 30 mai 2019 de l'Accord portant création de la Zone de Libre Echange Continentale africaine (ZLECAf). L'entrée en vigueur du Décret N°2020/395 du 27 juillet 2020 portant ratification du Protocole pour l'élimination du commerce illicite des produits du tabac								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 1103 avis juridiques émis ; - 277 projets de textes élaborés ; - 36 cas de contentieux suivis ; - 15 dispenses accordées aux succursales des personnes physiques et morales étrangères ; - Participation aux travaux d'élaboration de la Convention-Cadre de Partenariat signé avec le FEICOM le 19 août 2020 et dont l'objet, faut-il le rappeler est « de créer une synergie en vue d'appuyer et d'encadrer les CTD et leurs groupements dans l'organisation des expositions commerciales locales et la mise en œuvre des projets de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des marchés » ; Participation aux travaux d'élaboration du Décret N°2020/395 du 27 juillet 2020 portant ratification du Protocole pour l'élimination du commerce illicite des produits du tabac								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les ressources affectées à l'exécution des activités relevant de cette action ont été utilisées à cet effet.								
Perspectives 2021	ü la poursuite de l'encadrement juridique des services du Ministère du Commerce ; ü la poursuite du suivi de la mise en œuvre des actes OHADA ; ü les réflexions concernant la révision de la loi n°98/01 du 14 juillet 1998 relative à la concurrence ; ü les réflexions relatives à l'élaboration du projet de décret d'application de la loi n°2015/018 du 21 décembre 2018 régissant l'activité commerciale au Cameroun III La loi n° 2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun.								

Action 11 COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES

OBJECTIF	Accroître la visibilité des actions menées au Ministère								
Indicateur	Intitulé:		Taux d'utilisation des canaux de communication				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		100.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		100.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		100						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	4 010 243	4 010 243	1 069 398	1 069 398	1 069 207	1 069 207	99,98 %	99,98 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La communication en 2020 au Ministère du Commerce a été appelée à relever des défis liés notamment à la crise à coronavirus								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Toutes les activités majeures du Ministère ont fait l'objet d'une communication à travers les 04 canaux de diffusion que sont la radiodiffusion, la télévision, la presse écrite et Internet (couvertures des foires, réunions de concertations avec les opérateurs économiques, ateliers et séminaires, etc.)								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les ressources affectées à l'exécution des activités relevant de cette action ont été utilisées à cet effet.								
Perspectives 2021	La gestion de la communication en vue de donner de la visibilité à l'action du Ministère (média et hors média, marketing web). La gestion des relations publiques dans la perspective d'améliorer continuellement la perception du Ministère par l'opinion publique (journées portes ouvertes, soirées de gala, match de foot et autres activités grand public).								

Action 12 GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

OBJECTIF	Améliorer la gestion des ressources documentaires au ministère du Commerce								
Indicateur	Intitulé:		Taux d'archivage des documents				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 90.47%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2019						
	Valeur de référence:		42.0						
	Année cible:		2022						
	Valeur Cible		50.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		37%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	61 989 289	61 989 289	51 831 692	51 831 692	51 596 120	51 596 120	99,55 %	99,55 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	La célébration du 08 au 14 juin 2020, via canaux numériques, de la 13 ^{ème} édition de la Semaine Internationale des Archives, sous le thème « Renforcer les Sociétés du savoir ». Le suivi de la procédure de finalisation de l'opération d'élimination des archives autorisée en 2017 par le MINAC.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	· l'acquisition du logiciel de gestion électronique des archives ; · la formation du personnel de la Sous-Direction de la Documentation et des Archives à l'utilisation dudit logiciel ; · l'acquisition de 08 rayonnages double faces dissociables de 2 mètres de hauteur sur 5 mètres de longueur, d'01 broyeur professionnel de 36 litres, de 06 Escabeaux de taille diverses et de 06 chariots de capacités différentes ; · l'appropriation par les responsables des services centraux, des textes encadrant la procédure d'élimination des documents ; · la collecte et le traitement des archives et de la documentation dans les Services Centraux et les structures déconcentrées ; · l'organisation des réunions relatives à la validation de la procédure d'élimination des documents, à l'examen de ceux-ci, et à leur suppression effective.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les ressources affectées à l'exécution des activités relevant de cette action ont été utilisées à cet effet.								
Perspectives 2021	· l'acquisition d'un équipement complémentaire moderne destiné au classement des boites d'archives et de la documentation de la bibliothèque ; · le déploiement de la deuxième phase du projet de gestion électronique des archives ministérielles ; · la poursuite des opérations de traitement physique des archives dans les services déconcentrés ; · la reconstitution du répertoire des éléments de la documentation ; · le renforcement des capacités des personnels de la SDDA ; · la sensibilisation des personnels des services centraux à la tenue des archives courantes et intermédiaires disponibles dans les structures ; la numérisation des archives et de la documentation du MINCOMMERCE.								

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Au terme de l'exercice 2020, le taux d'efficacité des programmes est de l'ordre de 81% (valeur de l'indicateur du programme support de Gouvernance et Appui Institutionnel). De ce constat, il ressort qu'en dépit de la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus, les ressources budgétisées ont effectivement été mobilisées en vue de l'atteinte de l'objectif global du Ministère du Commerce qui est de contribuer au développement des exportations, assurer la régulation du commerce intérieur et participer à l'assainissement de l'espace économique national.

3.2. LEÇONS APPRISSES

Malgré la performance réalisée par le Ministère, des difficultés ont été relevées et ont permis de tirer un certain nombre d'enseignements :

- les insuffisances relevées dans la remontée des informations relatives entre autres, à la construction des infrastructures marchandes. Ceci nécessite subséquemment l'amélioration du système d'information statistique du MINCOMMERCE et l'instauration d'un véritable dialogue de gestion ;
- la nécessité de faire un plaidoyer pour le relèvement des ressources financières consacrées à la mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement des Exportations, qui serviront notamment au développement des mécanismes d'accompagnement des entreprises à l'exportation, à la promotion des produits « made in Cameroon », à la construction et la rehabilitation des infrastructures marchandes du commerce frontalier et au développement de la veille commerciale ;
- l'amateurisme des promoteurs des foires et des salons nationaux et le faible impact de ceux-ci sur la promotion de l'activité commerciale nécessitent la mise en place d'un cadre réglementaire spécifique à l'organisation desdites manifestations au Cameroun ;
- les exigences accrues des consommateurs camerounais en matière de qualité et la prolifération des associations de défense de droits y relatifs invitent à une gestion coordonnée des activités liées au consumérisme ;
- la multiplication des infrastructures modernes de commerce et le développement de la logistique nécessaire à leur fonctionnement, ont fait naître le besoin de renforcer dans les Régions, les capacités des personnels chargés de l'exécution des travaux métrologiques ;
- la montée de la contrebande et la multiplication des fabriques clandestines de denrées de grande consommation induisent un renforcement des moyens modernes de lutte contre la présence des produits frauduleux sur le marché.

3.3. PERSPECTIVES 2021

Afin de continuer à asseoir la présence de nos produits sur le marché international, il importera :

Au plan extérieur, des efforts devront davantage être fournis pour :

- la mise sur pied des centres d'excellence d'accompagnement pour l'arrimage des exportations camerounaises aux exigences des marchés extérieurs ;
- la mise à niveau du Laboratoire d'Analyse du cacao et du café aux Standards Internationaux ;
- la construction des marchés transfrontaliers ;
- la construction des centres de stockage pour les produits périssables ;
- l'acquisition des équipements informatiques et des sources autonomes de production d'énergie ou des sources d'énergies renouvelables pour la dématérialisation des procédures d'inscription au fichier import/export ;
- la production du visa technique à l'importation des instruments de mesure ;
- la mise en place d'un dispositif de surveillance au débarquement des produits à l'exportation ;
- le développement d'une Filière Cacao Fin au Cameroun ;
- le développement d'une Filière Specialty Coffee au Cameroun ;
- la mise en place des points de consommation des produits camerounais à l'étranger ;
- la promotion du commerce équitable et du commerce biologique ;
- la construction d'un trade hub à l'exportation ou d'un incubateur pour les entreprises et les coopératives exportatrices ;
- l'élaboration d'une stratégie de développement du commerce des services pour tirer le meilleur parti de la ZLECAf ;
- la mise en place d'un système de veille commerciale ;
- la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de diffusion des informations des Filières.

Au plan intérieur, il s'agira de procéder à :

- l'équipement des unités de contrôle en matériels de travail ;
- la mise en place d'une base de données des opérateurs économiques ;
- la mise en place des systèmes de gestion informatisée des contrôles ;
- la mise en place des infrastructures de stockage des produits et matériels saisis ;
- la construction des halles de marché ;
- la mise en place d'un dispositif de traçabilité des produits de grande consommation ;
- la construction des complexes de Magasin Témoins de Vente ;
- l'acquisition des camions pour l'évacuation des produits des bassins de production vers les lieux de commercialisation ;
- la construction des bacs de stockage des produits pétroliers ;
- la construction des stations-services pilotes ;
- l'élaboration d'une base de données des produits manufacturés « made in Cameroun » ;
- la mise en place d'un portail de plateformes de commerce électronique ;
- l'appui au projet d'ouverture des espaces brand des produits made in Cameroon (MADIKA) ;

- la mise en place d'un système d'informations des marchés pour mieux réguler les flux des approvisionnements des produits de première nécessité ;
- l'extension du laboratoire du Ministère du commerce ;
- l'acquisition des équipements métrologiques ;
- l'équipement des marchés en instruments de mesure de référence ;
- la nécessité de revisiter ses dispositions conformément au nouveau Règlement de la CEMAC relatif à la concurrence et surtout d'y intégrer certaines notions à l'instar de l'abus de dépendance économique et de la clémence ;
- la relecture de la loi relative à la concurrence se pose avec une certaine acuité pour transformer la CNAC en une autorité indépendante avec des pouvoirs renforcés, comme le prévoit le SND 30. La Commission a donc l'impérieuse mission d'élaborer les avant-projets de textes à proposer au MINCOMMERCE pour la mise en conformité de la législation camerounaise avec les textes communautaires de la CEMAC en matière de concurrence, notamment le Règlement n° 06/19-UEAC-639-CM-33 du 07 avril 2019 relatif à la concurrence et la Directive n° 01/19-UEAC-639-CM-33 du 08 avril 2019 relative à l'organisation institutionnelle dans les États membres de la CEMAC pour l'application des règles communautaires de la Concurrence./.